

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 99.116

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

8 NOVEMBRE 1999

DATE D'AFFICHAGE

8 NOVEMBRE 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT
M. COASSIN représenté par M. CANDAU
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN
M. BENOIT représenté par M. GAVEN

ABSENTS - EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONSTRUCTION D'UN GYMNASE AU LYCEE SAMUEL DE CHAMPLAIN

VOTE : UNANIMITE

Le Conseil Régional vient de réaliser la construction du Lycée Samuel de CHAMPLAIN à ROYAN. Il convient maintenant de réaliser un gymnase destiné à la pratique de l'éducation physique et sportive. Ce gymnase sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage Ville de ROYAN.

La Ville de ROYAN, dans un souci d'ouvrir cet équipement à un public plus large et après concertation avec les clubs et associations sportifs locaux, a proposé à la Région de valoriser le programme initial et de réaliser un gymnase homologué label 2 niveau fédéral (national 3). Les besoins sportifs scolaires correspondant à environ 50 % du potentiel d'utilisation de l'équipement, le temps résiduel peut être utilisé par la collectivité locale d'implantation.

Le Conseil Régional a prévu d'apporter une subvention de 50 % du coût hors taxes de l'opération, calculée sur le coût d'un gymnase de base à usage scolaire. La Ville de ROYAN apportera les financements complémentaires nécessaires à l'homologation du gymnase.

Le bilan financier prévisionnel s'établit comme suit :

Coût d'opération global : 10, 5 MF TTC

Subvention du Conseil Régional : 3,5 MF

Financement par la Ville de : 7,0 MF

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le programme et l'estimation prévisionnelle établis par les Services Techniques
- VU l'avis favorable de la Commission des Sports du 10 Mai 1999
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter du Conseil Régional une subvention de 50 % du coût hors taxes d'un gymnase de base à usage scolaire devant être réalisé au Lycée Samuel de CHAMPLAIN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire

**Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales**

le 20 novembre 1999

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire,

Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS